



**Les députés ont adopté à une grande majorité la loi électorale, dans les mêmes termes qu'elle a été votée au Sénat, au cours d'une séance tenue dans le cadre de la convocation à l'extraordinaire du corps parlementaire faite par le chef de l'État, Michel Martelly.**

Le texte devra incessamment être envoyé à l'Exécutif pour publication et promulgation et publication.

Toutefois, les membres de la chambre basse ont rejeté les objections du président Martelly sur la loi sur les partis politiques, aussi ce texte devra-t-il être publié tel qu'il a été adopté par les deux chambres.

LE